

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Jotamastic 87 GF - Comp. A

1. Identification de la préparation et de la société

Nom et/ou code produit : Jotamastic 87 GF - Comp. A
Étiquette No. : 525
Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
 92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
 Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
 Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
 Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
 Fax: +33 1 45 19 38 94
 SDSJotun@jotun.no

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS, Norway
 +47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Époxi. / Phase solvant.

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.

Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Irritant

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

Nom chimique*	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	500-033-5	10 - 25	Xi; R36/38 R43 N; R51/53
Xylène	1330-20-7	215-535-7	2.5 - 10	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0	2.5 - 10	R10 Xi; R41, R37/38 R67
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	1 - 2.5	Xn; R20/22
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	1 - 2.5	F; R11 Xn; R20
amide wax			1 - 2.5	Xn; R20 R53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée. Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Jotamastic 87 GF - Comp. A

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Mesur1 0v reiiues

- Mains** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: gants: alcool polyvinylique ou nitrile.
- Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.
- Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.
- L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Odeur** : Caractéristique.
- Couleur** : Teintes diverses.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 35°C (95°F)
- Densité relative** : 1.5 g/cm³
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

Contient produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700). Peut déclencher une réaction allergique.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Jotamastic 87 GF - Comp. A

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	Aiguë CE50 1,4 mg/l	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 3,1 mg/l	Poisson - fathead minnow	96 heures
Xylène	Mortality	Aiguë CL50 13,4 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 13,3 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 12 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,6 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,2 mg/L	Poisson	96 heures
2-méthylpropane-1-ol	Mortality	Aiguë CL50 3,3 mg/L	Poisson	96 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 1100 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1510 mg/L	Poisson	96 heures
alcool benzylique	Mortality	Aiguë CL50 1430 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1330 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 460 mg/L	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Mortality	Aiguë CL50 10 mg/L	Poisson	96 heures
	Population	Aiguë CE50 7,2 mg/L	Algues	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,97 mg/L	Daphnie	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,93 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 4,2 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,09 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,6 mg/L	Poisson	96 heures

Informations écotoxicologiques**Biodégradabilité**

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	-	Non facilement
Xylène	-	-	Facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP_{ow}	FBC	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	>3	-	élevée
Xylène	3.12	-	élevée
alcool benzylique	1.1	<100	faible

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

14. Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition	: Peinture.
Numéro ONU	: 1263
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III

Étiquette

:

**Autres informations****ADR / RID**: Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

IMDG: Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-E
Polluant marin: Non.

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

: La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger

:



Irritant

Phrases de risque: R10- Inflammable.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Conseils de prudence**: S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S37- Porter des gants appropriés.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.**Contient**

: produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Phrases d'avertissement supplémentaire

: Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

Usage industriel

: L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

16. Autres informations**Classification FIPEC**

: 1

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France: R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.

Date d'édition : 06.07.2007.

Version : 2

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.